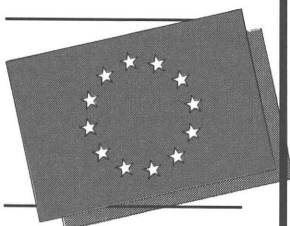


Commission des
Communautés
européennes

Bulletin mensuel
du Bureau
en Belgique



Sommaire

- 3 CORDA
- 4 LINGUA
- 5 Le virus de
 l'information
- 10 Elections
- 11 Sûreté d'Etat

LE CARROUSEL DE LA TVA

Les douze ministres des Finances ont examiné, une fois de plus, l'épineux dossier de la fiscalité indirecte en Europe lors du sommet informel de San Agaro, sur la côte catalane, les 20 et 21 mai 1989. L'harmonisation de la TVA s'inscrit dans la ligne des autres préoccupations qui étaient à l'ordre du jour : l'union économique et monétaire des Etats membres de la CE et l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

Le débat sur la fiscalité indirecte s'est basé sur la nouvelle proposition de Christiane Scriverner, commissaire chargée de la fiscalité. C'est la troisième fois que la question est remise sur le tapis depuis la directive initiale d'août 1987. Lord Cockfield avait en premier modifié le texte. Puis, en février dernier, la commissaire

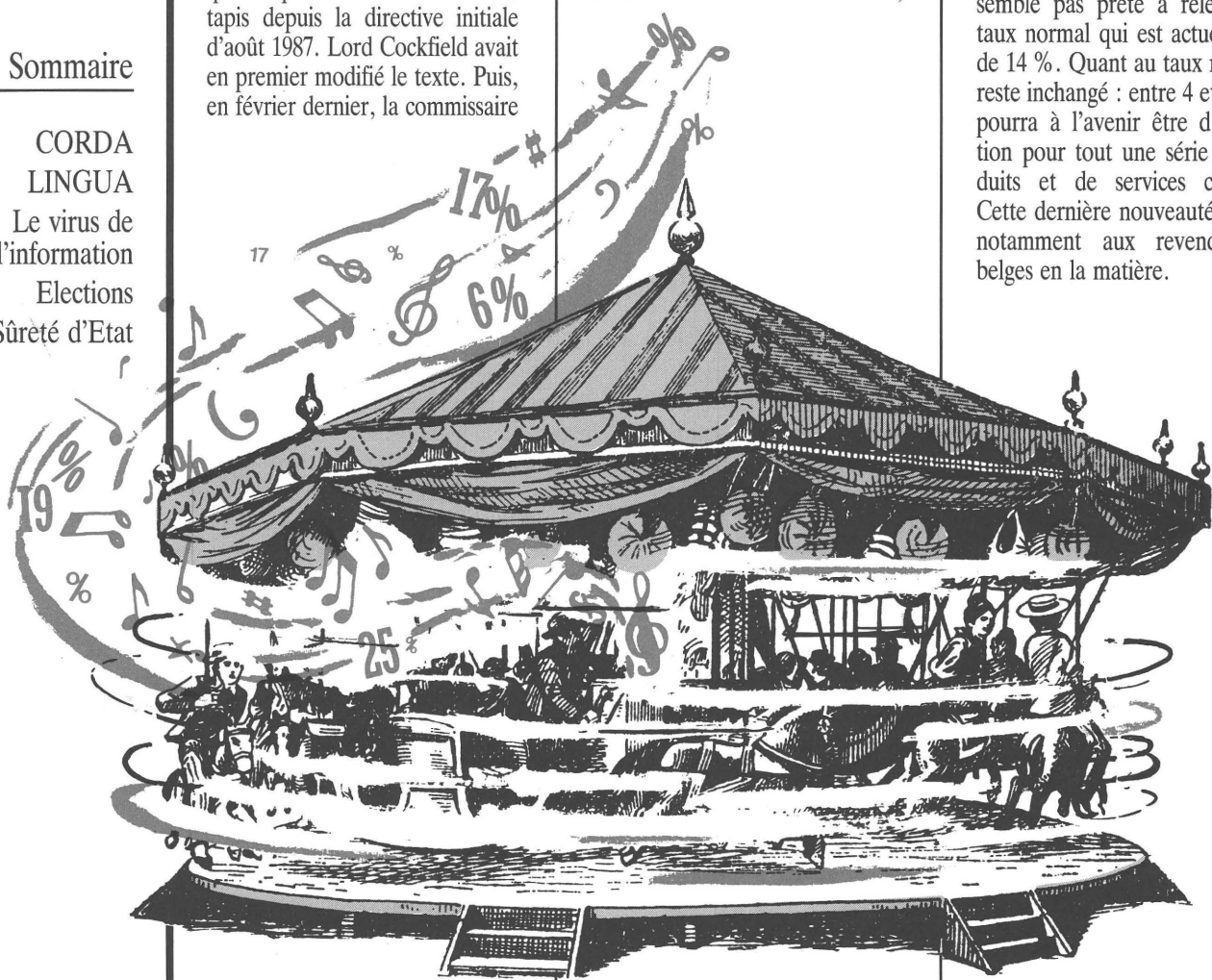
avait posé les jalons de sa position actuelle. Il faut reconnaître que dès le départ, la directive avait soulevé de nombreuses critiques de la part de certains Etats membres et même l'hostilité déclarée de Londres. Madame Thatcher a jugé inacceptable le renforcement de supranationalité européenne qu'elle impliquait. Cette position était partagée par le Danemark et le Luxembourg. Sous cette pression, le contenu de la directive a gagné en souplesse.

Une marge de manœuvre plus large

Fruit d'un consensus, les nouvelles orientations de la Commission n'en gardent pas moins leur objectif original : rapprocher les taux de TVA et les accises des douze Etats membres. Il s'agit d'éliminer les frontières fiscales,

jugées par la Commission incompatibles avec la réalisation du marché unique de 1993. Toute la différence provient de la latitude beaucoup plus grande octroyée aux différents pays.

Ainsi, les fourchettes de 14 à 20 % initialement prévues pour le taux normal créaient, selon les Français, un écart de taux trop important, susceptible de déséquilibrer la concurrence. A la place, le taux minimum devrait être de l'ordre de 15 %. La France dont la TVA constitue la principale ressource fiscale avec un taux normal de 18 % ne devrait plus, dans ce cas, subir un trop gros manque à gagner. Ce système revient à laisser aux autorités nationales le soin de situer le taux de TVA au niveau qu'elles-mêmes jugent souhaitable. Encore faudra-t-il obtenir l'assentiment de Bonn qui ne semble pas prête à relever son taux normal qui est actuellement de 14 %. Quant au taux réduit, il reste inchangé : entre 4 et 9 %. Il pourra à l'avenir être d'application pour tout une série de produits et de services culturels. Cette dernière nouveauté répond notamment aux revendications belges en la matière.





BELGIQUE

Flou artistique - Un sondage réalisé par l'agence française IPSO, les 24 et 25 mai, auprès de mille personnes a dévoilé que 24 % des Belges ne savent pas que l'Europe se construit à douze. Cette lacune dans leurs connaissances européennes n'est rien à côté de l'abîme français : 50 % d'ignorants !

Eau trouble - Les parlementaires écologistes Jose Daras et Paul Lannoye ont déposé une plainte auprès de la Commission. La Belgique n'aurait pas transposé dans sa juridiction nationale la directive européenne fixant la teneur maximale en nitrates à 50 mg/litre. Les sociétés publiques distribueraient donc une eau non conforme à la norme communautaire. Par prudence, Ecolo propose que l'Etat et les régions ramènent le taux légal à 25 mg/l pour préserver la santé des groupes de population les plus fragiles.

ELISE n'est pas celle qu'on croit. - Une erreur d'information s'est glissée dans notre numéro de mai. Réseau d'échange d'informations sur le développement régional et les initiatives locales d'emploi en Europe, le programme ELISE, lancé en 1984 par la Commission, offre plusieurs banques de données,

...

Le taux zéro

Une autre modification importante par rapport au projet initial est la concession faite par la Commission à la Grande-Bretagne et à l'Irlande, qui pratiquent le taux zéro sur certaines catégories de produits jugés essentiels (les denrées alimentaires et les fournitures scolaires, par exemple). Ce taux ne pourra toutefois être maintenu que sur un nombre très limité de produits. Les autorisations ne seront accordées qu'au cas par cas, mais sans restrictions dans le temps une fois que le produit aura obtenu le taux zéro. Les pays à forte fiscalité indirecte (France, Italie) insistent pour que cette règle ne s'applique qu'à un nombre fort restreint de produits, pour ne pas fausser la concurrence.

Une taxation à la source

La Commission défend la mise en place d'un système de taxation des produits à l'origine, c'est-à-dire dans le pays exportateur et non plus consommateur. Cette formule présenterait l'avantage

d'annuler les formalités de passage en douane et de réaliser l'abolition des frontières. Afin d'éviter que les Etats gros importateurs ne perdent trop de recettes de TVA, la Commission maintient l'idée d'une caisse de compensation chargée de la restitution de la TVA aux pays déficitaires. C'est le cas en France qui tire la majeure partie de ses recettes fiscales de la TVA. Pour les modalités, les changements portent sur l'abandon du système du „clearing house” (remboursement des opérations sur facture). La restitution des soldes excédentaires de TVA est apparue plus pratique. Ils sont calculés sur la base de statistiques relatives aux échanges intra-communautaires dans une perspective plus macro-économique. Enfin une dernière modification d'importance : des secteurs tels que la vente par correspondance, l'automobile ou des équipements très coûteux de type médical comme les scanners échapperaient à la taxation à l'origine.

Des taux d'accises à la carte

Quant aux taux d'accises, la Commission a prévu de recourir

tantôt au taux unique, tantôt à des fourchettes de taux, au choix, selon les catégories de produits. Ce procédé permet de ne pas heurter les différences de sensibilités de certains Etats membres dans des secteurs tels que les alcools ou les hydrocarbures.

Dans une Europe où la TVA varie actuellement de 0 à 32 %, toute tentative de rapprochement doit nécessairement s'opérer par étapes pour éviter que les Etats ne soient confrontés à des remous budgétaires trop violents. A cette fin, la Commission a prévu une phase transitoire d'ici à la fin 1992. Au cours de cette phase, libre à chacun d'adapter progressivement sa fiscalité à l'objectif commun du grand marché de 1993. La Belgique a, pour sa part, déjà tenu largement compte des avis de la Commission lors de l'élaboration de sa réforme fiscale entrée en vigueur cette année. En effet, dans l'esprit de la nouvelle loi, le manque à gagner de l'Etat dû à une diminution des impôts directs devait être compensé par une augmentation des accises sur certains produits et certains ajustements de la TVA.

Enfin, toujours dans le cadre de la simplification des contrôles de douane, la Commission propose que les franchises voyageurs soient substantiellement relevées. Elles devraient passer à 390 écus (16.000 fr environ) au 1er juillet 1989 pour atteindre les 600 écus d'ici 1991. Après 1992, elles devraient devenir illimitées. Cette proposition n'enchant guère la Belgique avec ses quatre voisins tout proches.

L'AVENIR AUX POLYGLOTTES

La guerre contre l'unilinguisme est déclarée ! Le programme LINGUA visant à encourager la formation linguistique dans la CE a été adopté par le Conseil des Ministres de l'Éducation le 22 mai dernier, cinq mois à peine après son approbation par la Commission. Doté d'un budget de 200 millions d'écus, il entrera en vigueur dès le 1er janvier 1990 pour une première phase de cinq ans.

L'enjeu est de taille. Sans la maîtrise de plusieurs langues communautaires, que peut signifier le grand marché pour ses ressortissants ? A quoi bon abolir les frontières si à leur place surgissent les barrières linguistiques ? C'est pourquoi LINGUA, dans la perspective de 1993, œuvrera pour l'apprentissage des onze langues officielles de la CE. Fin 1988, la Commission a soumis des propositions concrètes pour aboutir à une politique commune d'apprentissage des langues. Des jeunes lycéens et universitaires aux futurs enseignants en langues, en passant par les professeurs en activité ou les employés sur leurs lieux de travail, tous sont concernés.

Deux essais

Au départ, la Commission a présenté deux propositions de décisions au Conseil développant de façon cohérente tous les aspects du programme unique LINGUA. La première, basée sur la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle, souhaitait accroître la mobilité des enseignants et des futurs professeurs. Ces actions, relevant de la coopération interuniversitaire, devaient être gérées dans le cadre du programme ERASMUS. Cette proposition visait aussi à encourager l'enseignement linguistique dans les programmes de formation des travailleurs sur leurs lieux de travail. Enfin, toutes mesures complémentaires en matière de recher-

che sur l'enseignement des langues ou de coopération entre Etats, par exemple, devaient être soutenues par le Fonds Social. La deuxième proposition concernait, pour sa part, les échanges de jeunes en âge scolaire, de 13 à 18 ans, d'une durée minimale de 14 jours, organisés dans le contexte des échanges entre les écoles non-bénéficiaires du programme YES (Jeunesse pour l'Europe).

Mise au point

Le programme LINGUA, tel qu'il vient d'être adopté, a subi des aménagements. Déjà, à la demande pressante des Britanniques et des Allemands, lors des travaux préparatoires au sein du Comité de l'Éducation, il avait été suggéré d'exclure l'échange scolaire, tout en approfondissant les mesures en faveur des jeunes en formation professionnelle post-scolaire. Des échanges entre jeunes Européens de 13 à 18 ans, en pleine scolarité obligatoire, auraient nécessité des assouplissements d'horaires et représentés des coûts trop importants pour les établissements concernés. La politique d'éducation doit rester, selon les Britanniques, une prérogative exclusivement nationale. Et les Allemands se sont ralliés à ce point de vue. En RFA, en effet, les Länder sont souverains dans le domaine de l'éducation. Un avis favorable au Plan LINGUA de la part du gouvernement fédéral aurait provoqué une levée de boucliers des Länder.

L'accord final

Finalement, seuls les jeunes de 16 à 25 ans en formation professionnelle, technique ou spécialisée pourront bénéficier des bourses d'échanges. La formation professionnelle, au contraire de l'éducation scolaire, est en effet couverte par le Traité de Rome. Aux Etats membres de décider si les bourses seront accordées après la scolarité obligatoire ou après 16 ans. A eux aussi de définir ce que recouvre la notion de formation professionnelle, technique et spécialisée. La Commission ne semble pas se préoccuper de l'incohérence que pourraient susciter ces aménagements...

La Cour de Justice vient, de son côté, d'apporter une contribution remarquable au débat sur les compétences communautaires en matière d'éducation et de formation. La Grande-Bretagne a été déboutée le 2 juin pour avoir contesté la base juridique du programme ERASMUS d'échanges entre étudiants. La Cour a rappelé que les programmes de la Commission n'ont pour objet „que d'appuyer et de compléter les politiques et activités des Etats membres". Ils se limitent à prévoir „des actions communautaires d'information et de promotion et à imposer aux Etats membres des obligations de coopération".

200 millions d'écus pour la promotion des 11 langues communautaires.



consultées par des agences de développement local et régional, des administrations, des organisations non-gouvernementales.

ELISE publie un mensuel, ELISE News, des études et des fiches, et offre un hebdomadaire télématique rappelant les appels d'offres de la Commission dans la sphère de travail d'ELISE, ainsi que les séminaires et colloques en préparation. Contact : ELISE, rue Breydel 34, 1040 Bruxelles, tél. : (32) 2 230 52 34.

Sport et santé - „L'Europe contre le cancer" a participé aux 20 km de Bruxelles. Avec un budget de 8,5 millions d'écus pour son deuxième plan (1990-1994), l'Année de l'Information Européenne sur le cancer espère réduire de 15 % le nombre de décès par cancer d'ici à l'an 2000. Comme exemple d'action, l'Association sportive contre le cancer a distribué aux 20.000 participants de la course des affichettes avec un code européen contre le cancer et une brochure d'information.

Pratique douanière - La Cour Européenne de Justice a légalisé les contrôles d'identité des ressortissants CE en Belgique lors de leur passage à la frontière belge. Les non-Belges sont censés posséder leur carte de séjour, tout comme les Belges leur carte d'identité. Il n'y a donc pas là discrimination, mais maintien des pratiques nationales malgré la perspective d'une libre circulation des personnes.

Anniversaire - Pour les 32 ans de la signature des traités de Rome, le 9 mai, des marcheurs issus des quatre coins de l'Europe ont envahi la Grand-Place de Bruxelles. Avec 2000 écoliers, messieurs De Keersmaecker, Thys et Valkeniers, ainsi que Anne-Marie Lizin ont admiré Manneken Pis dans son nouveau costume européen.

Egalité des votes - Le Conseil national des femmes belges (CNFB) a rappelé que parmi les 518 membres du Parlement européen, 87 sont des femmes. Elles occupent donc 17 % des sièges. Il encourage les citoyens et citoyennes à voter pour une candidate dont l'engagement européen est incontestable.

CITOYENS

Crédits - La Commission a proposé d'instaurer une méthode communautaire pour calculer le coût du crédit à la consommation. Il s'agit de protéger du surendettement les consommateurs qui se laissent piéger par des offres alléchantes sans réaliser le poids réel des dettes qu'ils ont contractées. Le 1er juin, le Conseil aura donc à débattre sur le fond d'une proposition de directive qui rapprocherait la politique des Etats membres en cette matière.

Poursuites - Les Douze se sont mis d'accord pour mettre en place un système automatique de confiscation des fonds, issus d'opérations illégales comme l'argent de la drogue blanchi. Avant d'envisager une justice commune, les Douze doivent d'abord signer les conventions internationales existantes comme celles sur la protection des mineurs, le paiement des pensions alimentaires, la faillite.

Violence - L'Espagne a présenté le 16 mai un document sur la violence dans les stades, qui soumet aux autres Etats des mesures policières en matière de vente des billets et d'architecture des stades.

Carte senior - Selon une recommandation de la Commission, une carte de citoyen pour les Européens de plus de 60 ans, serait un „plus”. Elle améliorerait la situation des personnes âgées dans la CE et faciliterait le tourisme du troisième âge. Elle serait notamment assortie de réductions sur les transports et les manifestations culturelles dans les douze pays de la CE.

Logement décent - La Cour Européenne de Justice a condamné la RFA pour avoir expulsé la famille d'un travailleur migrant hors du pays. La qualité du logement seule justifiait cette attitude déclarée illégale et discriminatoire. Un Etat membre peut subordonner l'arrivée dans le pays d'accueil à la possession d'un logement adéquat. Mais par la suite, si un relogement est nécessaire, il ne peut pas entraîner une expulsion hors du pays.

Conditions de détention - Le Parlement européen a adopté le 31 mai une résolution sur l'amélioration des conditions de détention des femmes et des enfants. Par exemple, une détenue ne pourrait pas être séparée de son enfant par

...
Primes à la mobilité

Trois autres types d'action sont incorporés à la forme définitive du programme LINGUA. Des bourses de 1500 écus seront consacrées au séjour des futurs enseignants dans le pays dont ils étudient la langue. L'apprentissage des langues à l'université sera promu par des aides aux programmes interuniversitaires de coopération (PIC). Et des bourses d'échanges d'étudiants qui combinent l'acquisition de langues étrangères avec leurs études principales encourageront la mobilité dans la CE. Enfin, des mesures favoriseront l'apprentissage des langues dans la vie professionnelle et le monde des affaires.

Les onze langues communautaires couvertes par le programme sont : l'anglais, le français, l'allemand, le néerlandais, l'espagnol, l'italien, le portugais, le danois, le grec, l'irlandais, le luxembourgeois. Les minorités culturelles s'inquiètent de l'avenir des langues régionales comme le catalan, le basque, le breton, ... qui ne sont pas reprises par ce programme.

LE VIRUS DE L'INFORMATION

La Commission a pignon sur rue dans chacune des capitales européennes grâce à la présence des bureaux de la CE pour les pays membres, anciennement appelés les bureaux de presse et d'information. Dix-neuf bureaux dans les douze Etats membres emploient deux cents personnes. Ils servent de relais entre l'institution et l'opinion publique.

Les entreprises, les administrations, les associations, les écoles, les particuliers y sont accueillis, guidés, informés. Partout, la prise de conscience de l'échéance de 1992 s'accroît. Chaque groupe professionnel veut suivre pas à pas l'évolution des mesures de l'Acte

Unique et saisir les conséquences possibles dans sa pratique quotidienne. Potentiellement, 55 millions de demandeurs peuvent s'adresser à l'un de ces bureaux européens. Face à ce raz-de-marée, des solutions se dessinent. Elles multiplient les initiatives et la collaboration avec des organismes nationaux. C'est pourquoi Jean Dondelinger, responsable de ces questions à la Commission, a décidé de mieux définir les fonctions des bureaux de la CE dans les pays membres.

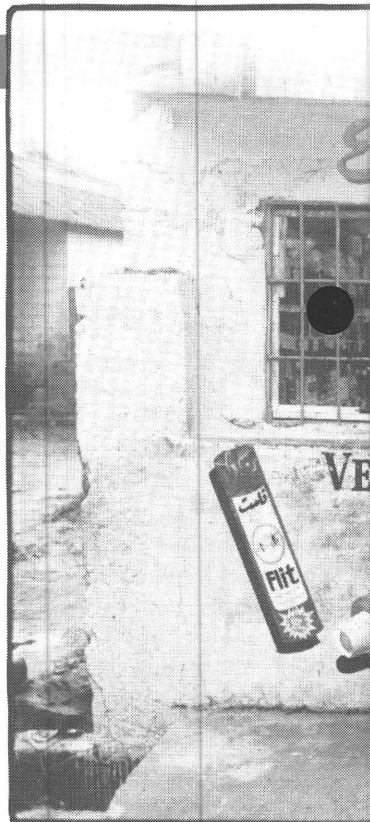
La mission d'information pure et simple pourrait être davantage remplie en collaboration avec les centres d'information nationaux qui existent déjà au sein des universités et des institutions. Pour le conseil et l'assistance auprès des entreprises, la Commission développe son réseau d'Euro-guichets et portera leur nombre à 187 à d'ici la mi-1990.

La Commission demande aux bureaux des différents pays d'apporter un soin particulier à la collecte des événements nationaux. Dans les pays autres que la Belgique où siège la Commission, ils font office de représentation permanente de la CE. Ils accueillent les hauts fonctionnaires en visite dans leur pays et seront amenés à leur préparer des notes d'information politique et pratique.

Enfin, des revues de presse très complètes sur les événements, les tendances et les évolutions dans chaque pays, permettront aux institutions européennes de prendre régulièrement le pouls des Etats membres. Le nouveau nom du Bureau est désormais : Commission des CE, Bureau en Belgique.

CORDA : EFFACER L'ARDOISE DES ACP ?

La Communauté européenne doit-elle intervenir dans le règlement de la dette extérieure des pays ACP (d'Afrique, des Caraï-



Rembourser ?
Oui, mais au prix de restrictions intolérables
pour les populations ...

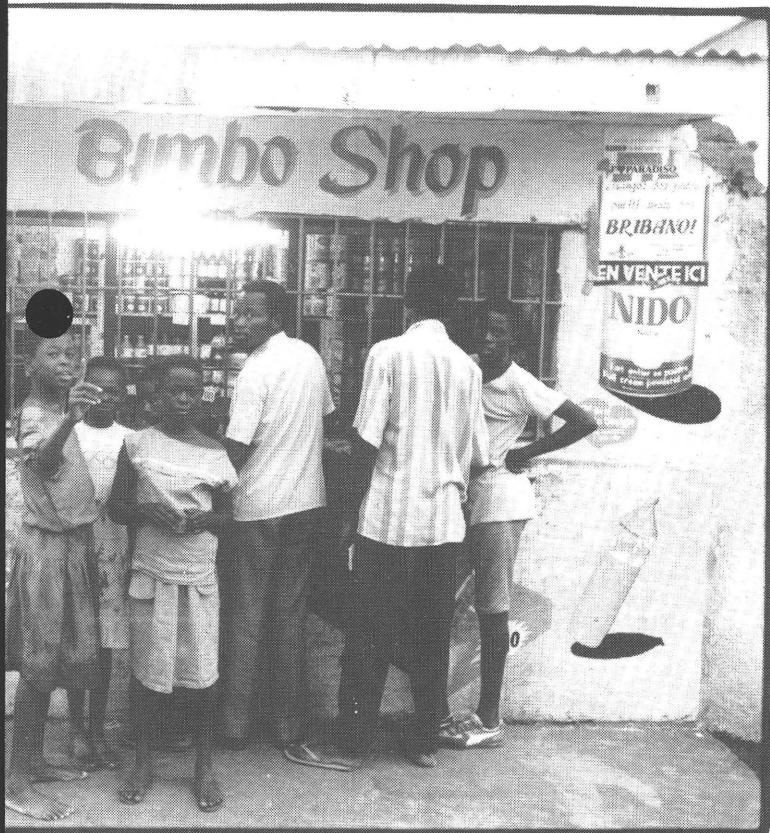
bes et du Pacifique) ? C'est par cette question qu'André Geens, ministre belge de la Coopération, a tenu à amorcer le débat entre ses homologues des Douze, lors du Conseil Développement du 1er mai. Pour tenter d'y répondre, le ministre s'est fait le défenseur d'une proposition belge : le plan CORDA (Coopération pour le Règlement des Dettes ACP) réalisé à la demande de la Commission Justice et Paix (Belgique). Celui-ci s'articule autour de trois grands axes :

Racheter à leur valeur marchande, c'est-à-dire réelle, toutes les créances des Etats ACP à l'égard des Etats membres.

Créer un organisme chargé de recueillir les remboursements ultérieurs des pays concernés.

Financer, grâce aux fonds ainsi recueillis, des projets de développement à terme.

Elaborée par quatre professeurs belges, Jacques Drèze et Albert Kervyn de Lettenhove pour l'U.C.L. (Université Catholique de Louvain), Jean-Philippe Platteau et Paul Reding pour les Facultés Notre-Dame de Namur, cette proposition tire son nom de latin „corda” (les cœurs) „pour en souligner la nature cordiale et pas seulement technique” précisent les auteurs. Pour eux, „il ne fait aucun doute que le problème



de la dette extérieure constitue l'un des paramètres fondamentaux qui conditionnent l'avenir à court, moyen et long terme des pays ACP". Beaucoup de ces pays sont d'ailleurs actuellement confrontés à des situations inextricables. Celles-ci sont dues à la fois aux conditions structurelles que ces pays ont héritées du passé et à un environnement international qui leur est de plus en plus défavorable. La baisse, voire la chute des prix mondiaux des matières premières en constitue l'un des aspects majeurs tandis que les apports de capitaux privés et bilatéraux se raréfient.

De nombreux pays se retrouvent dès lors dans l'impossibilité de faire face à leurs échéances. Les états qui parviennent à rembourser leurs dettes le font généralement au prix de sacrifices de plus en plus intolérables pour les populations. S'ajoute encore le risque de voir s'effondrer les fragiles consensus sur lesquels certains de ces pays fondent leur stabilité politique.

Une solution réaliste

Pour les auteurs du projet, la seule solution au problème de la dette des ACP exige une remise globale du montant de celle-ci. Le moyen suggéré pour y parvenir est le rachat des créances au prix du marché, à leur valeur présente et non plus faciale. Les pays européens devraient donc assu-

mer financièrement l'opération de remise, compte tenu de leurs responsabilités particulières à l'égard des ACP. Le projet ne vise que les dettes contractées vis-à-vis des Etats membres et non à l'égard d'organismes internationaux comme la Banque Mondiale, le FMI (Fonds Monétaire International) ou le Fonds International de Développement agricole (FIDA).

La proposition recommande un transfert global de toutes les créances vers un organisme unique, à l'aide d'une solution multilatérale du règlement de la dette. Elle évite de cette façon les problèmes d'équité qui résulteraient inévitablement des annulations accomplies sur la seule base bilatérale.

Lors de la présentation du plan CORDA à ses collègues, André Geens a insisté sur le fait que ce texte, qui veut aller plus loin que les propositions émises à Toronto en 1988, n'est qu'un projet. Et, comme tout projet, il pourra être adapté en se limitant notamment aux seuls pays les plus pauvres ou encore en étalant sa durée sur une période plus longue que les 3 ou 4 années prévues pour le rachat des créances.

Quant aux pays ACP, n'ayant pas encore reçu officiellement copie du texte, ils ne peuvent se prononcer. Mais ils soulignent que ce texte ne fait que s'ajouter à toute une série d'autres propositions.

Reste à savoir comment ce projet sera accueilli par les parties concernées. D'autant que, depuis les fameuses „Propositions de Toronto" (juin 1988), la dette des plus pauvres semble inspirer pas mal de monde et les recettes en la matière fleurissent. Réduction d'un tiers du capital même de la dette, rééchelonnement des remboursements ou transformation de la dette commerciale en fonds de contrepartie, tels étaient, les trois points avancés à Toronto. Cependant, l'annonce, par François Mitterrand, à Dakar, de l'annulation de la dette publique des 35 pays les plus pauvres envers la France, traduit déjà une volonté d'aller plus loin que Toronto. Mais sur ce point, le projet CORDA devrait pouvoir bien se défendre puisqu' André Geens a insisté, lors de sa présentation, sur le fait qu'il constituait une réponse aux „insuffisances de Toronto".

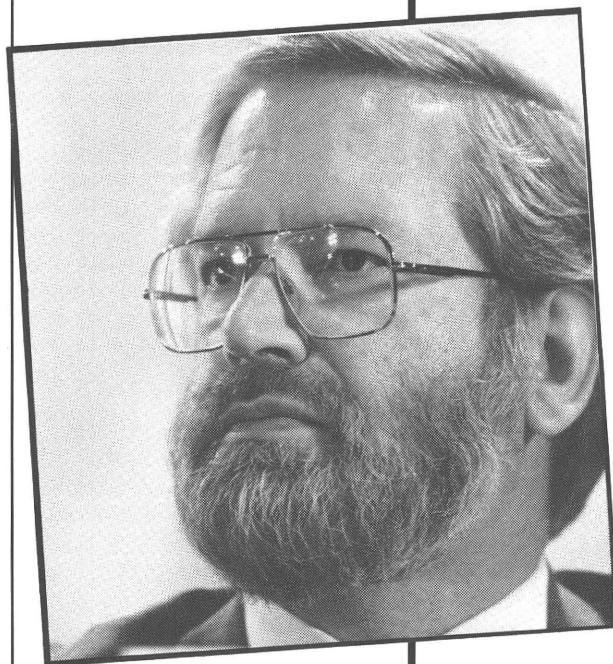
De toute façon, on rediscutera vraisemblablement de tout ceci lors du sommet des sept Grands à Paris, les 14 et 15 juillet 1989.

Quant aux ACP, ils regrettent que le problème de la dette ne soit pas intégré aux discussions préparatoires aux accords de LOME IV actuellement en cours entre la CE et les pays ACP.

... mesure de rétorsion. Et des unités de soins appropriés devraient être prévus. Une question s'est posée au cours des débats: une partie des montants du Fonds Social Européen pourrait-elle assurer une formation professionnelle aux détenues ?

Reconversion - Le Parlement européen demande aux Douze d'élaborer une politique communautaire de lutte contre la prostitution. „Une telle politique doit encourager un changement des mentalités tant chez les hommes que chez les femmes, dans les médias et dans les institutions sociales" ont déclaré les députés. A leurs yeux, une méthode efficace serait de renforcer les réseaux d'emploi et de formation et de mettre l'accent sur l'égalité des chances pour les femmes.

André Geens, ministre belge de la coopération, un ardent défenseur du plan CORDA.



DES ELECTIONS EUROPEENNES PAS COMME LES AUTRES

UNE ECHEANCE
IMPORTANTE
POUR LE PROJET 1992

Le 18 juin, plus de 250 millions de citoyens des douze pays de la Communauté européenne ont élu les 518 députés du Parlement européen. Ces euro-députés siègeront cinq ans, de juillet 1989 à juin 1994. Ils participeront donc aux derniers préparatifs du grand marché prévu pour le 31 décembre 1992. Voilà qui donne à cette élection une importance particulière.

Il s'agit des troisièmes „européennes” au suffrage universel. Lors des deux premières éditions, en 1979 et en 1984, la campagne, ou plutôt les campagnes électorales – une par pays – ont souvent fait oublier le caractère européen du scrutin. Cette fois, même si les considérations nationales gardent une place de choix, l'Europe prend une part plus consistante dans les débats, en raison même de l'existence du projet 1992. Le Parlement européen se trouve en effet étroitement associé à la construction du grand marché pour trois motifs au moins :

- L'objectif 1992, lancé début 1985 par la première „Commission Delors”, a profité de la dynamique créée par le projet d'Union européenne adopté par le Parlement européen en février 1984;

- depuis le 1er juillet 1987, date d'entrée en vigueur de la „constitution européenne” réformée par l'Acte unique européen, le Parlement européen peut modifier dans une certaine mesure toutes les „lois européennes” nécessaires à la mise en place du grand marché; ce rôle n'est pas négligeable; on l'a vu à l'occasion du débat sur la voiture propre, par exemple; il va prendre une importance croissante à mesure que les ministres des Douze, chargés de voter les „lois européennes”, s'attaquent à des dossiers très politiques, comme celui de la fiscalité.

- au-delà de ses compétences officielles, le Parlement européen peut avoir une influence politique appréciable dans des domaines comme la monnaie, le droit de séjour ou la suppression des contrôles aux frontières.

Le prochain Parlement européen aura non seulement les pouvoirs qui lui ont été attribués par les Douze dans les textes officiels, mais aussi ceux qu'il pourra ou qu'il voudra prendre. A l'évidence, son poids vis-à-vis des gouvernements et des administrations des Douze sera fonction du nombre d'Européens qu'il pourra prétendre représenter. Autrement dit, la participation au vote aura une signification particulière.

A cet égard, dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, comme l'Allemagne et la France, les sondages effectués jusqu'à la mi-mai n'apparaissent guère encourageants.

Pourtant, un grand nombre de membres du Parlement sortant souhaite que l'Europarlement de 1989 s'inspire de l'exemple des Etats généraux français de 1789 en prenant son destin en main et en décidant d'élaborer lui-même une constitution : il y a deux cents ans, il s'agissait de celle de la France – la première; aujourd'hui, ce serait celle d'une Union européenne. L'idée sera sans doute reprise par le nouveau Parlement, car beaucoup de ceux qui l'ont lancée se retrouveront dans l'hémicycle européen en juillet. Pour qu'un tel projet, plus vaste encore que celui de „1992”, devienne réalité, il lui faut un soutien populaire massif. Est-ce le cas ? La réponse sortira des urnes. En Italie, on organise un référendum sur ce thème, en même temps que les élections européennes; dans les autres pays, l'enjeu n'est pas moins décisif. Il a les dimensions de l'Europe.

•
OBJECTIF 92
•
PERSPEKTIVE 1992
•
TARGET 92
•
OBJETIVO 92
•
OBIETTIVO '92
•
DOELSTELLING '92
•
OBJECTIVO 92
•
ΣΤΟΧΟΣ 92
•
PERSPEKTIV 1992
•

DECISIONS

TELEVISION
„HAUTE DEFINITION”
EUROPEENNE

La télévision „haute définition” (TVHD), qui combine une qualité d'image comparable à celle des bonnes salles de cinéma et un son digne de celui des disques compacts, fera son entrée dans les salles de séjour des Européens en 1992; elle utilisera dans toute la Communauté européenne une technologie „made in Europe”. Pour atteindre cet objectif, les ministres des télécommunications des Douze ont adopté à l'unanimité, le 27 avril 1989 à Luxembourg, un plan d'action qui prévoit également la reconnaissance de la norme européenne de TVHD comme norme mondiale unique.

A l'intérieur de la Communauté, les Douze veulent coordonner l'introduction de la TVHD selon un calendrier commençant en 1992 et mettre tout en œuvre pour que les industriels européens intéressés produisent à temps les éléments nécessaires, depuis les „puces” électroniques jusqu'aux téléviseurs. Pour l'instant, la TVHD européenne reste un prototype. En outre, les Douze entendent bien agir pour permettre à l'industrie européenne des programmes de cinéma et de télévision d'offrir des films „haute définition” assez vite et en quantité suffisante pour bien se placer sur le marché mondial. A l'échelle de la planète, les ministres des Douze se sont engagés à faire adopter la norme européenne et à encourager l'utilisation du système européen dans un maximum de pays. A cet égard, rien n'est encore joué : l'organisme mondial spécialisé, le CCIR (Comité consultatif international de radiocommunications) doit choisir une norme universelle au cours de l'été 1990 et le système européen a un concurrent japonais. Les Etats-Unis, qui sont passés du soutien à la norme de Tokyo à une attitude d'expectative, n'ont pas encore adopté une position définitive.

„TAUX VERTS” EN VOIE DE DISPARITION

En adoptant, le 22 avril à Luxembourg, les prix agricoles pour la campagne 1989/90, les ministres de l'agriculture des Douze ont décidé de supprimer ou de réduire tout une série de montants compensatoires monétaires (MCM). Ces „montants” institués en 1969, créent des taux de change spécifiques pour la détermination des prix agricoles européens dans les monnaies nationales des Douze, contribuant ainsi à la fragmentation du marché communautaire. Ils doivent disparaître complètement en 1992. D'ores et déjà, la décision du 22 avril supprime tous les écarts entre „taux verts” et taux de change usuels pour le Danemark et le Portugal – ainsi que pour les Pays-Bas, si l'on fait abstraction des céréales. Dans sept autres pays (Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie et Royaume-Uni), les MCM sont supprimés pour certains produits, ou réduits.

COUP D'ACCELERATEUR POUR LES TELECOMS

Moins d'un an après avoir fixé l'objectif d'un réseau européen informatisé de télécommunications pour la fin 1992, les ministres compétents des Douze se sont mis d'accord, le 27 avril 1989, pour donner au projet un coup d'accélérateur. Le futur réseau, connu des spécialistes sous le nom de Réseau numérique à intégration de services (RNIS), offrira dans toute l'Europe des Douze une série de services compatibles (bases de données, vidéotexte, télécopie) auxquels l'utilisateur aura accès grâce à un terminal bon marché pouvant être connecté dans tous les pays de la Communauté. Jusqu'à présent, les travaux ont été moins rapides que prévu dans les domaines de la normalisation et de la coordination entre PTT nationales. En ce qui concerne les normes, les ministres des Douze ont décidé de mobiliser les experts nationaux et de rapprocher les deux organismes européens compétents. Quant à la coordination entre services nationaux de „télécoms”, les ministres demandent aux PTT et à la Commission européenne de multiplier les consultations et les rencontres entre responsables des Douze.

rôle qu'ils auront dans le grand marché : les contrôles seront déplacés des frontières intérieures vers les frontières extérieures des Douze, ce qui nécessitera une bonne coopération entre services nationaux. Si l'action-pilote donne de bons résultats, la Commission proposera aux Douze un programme de plus grande envergure.

30.000 ETUDIANTS SANS FRONTIERES EN 1992 ?

Pour que 30.000 étudiants puissent passer au moins six mois dans un autre pays de l'Europe des Douze durant l'année universitaire 1992/93, la Commission propose aux Douze de consacrer au programme d'échanges ERASMUS deux fois plus d'argent durant la période 1990-1993 que durant les trois années précédentes. Ainsi 2 % des étudiants de la Communauté pourraient étudier dans un autre pays membre grâce à ERASMUS, la proportion passant à 5 ou 6 % si l'on ajoute tous les autres programmes d'échanges d'étudiants entre pays européens. On reste loin des 10 % envisagés initialement par Jacques Delors, Président de la Commission.

BANQUE CENTRALE EUROPEENNE SUR PAPIER

Les statuts d'une éventuelle Banque centrale européenne qui émettrait des écus parallèlement aux monnaies nationales sont prêts : ils ont été rédigés par des professeurs et des experts de banques centrales nationales réunis par le Centre de promotion et de recherche pour la monnaie européenne (CEPREM) et par le Comité Spinelli pour l'Union européenne. Présentés à Bruxelles le 16 mai en même temps qu'un projet de réforme du Traité de Rome, la „constitution européenne”, ces statuts visent, dans l'esprit de leurs auteurs, à compléter le „rapport Delors” sur l'union monétaire européenne publié en avril. (voir Objectif 92 n° 5)

INITIATIVES

ECHANGES DE DOUANIERS

L'année prochaine, 1700 douaniers des pays de la Communauté européenne vont effectuer un stage dans un autre pays membre. On ne leur confiera pas de responsabilité de contrôle, mais ils pourront se familiariser avec les habitudes et les méthodes d'un autre pays européen. Il s'agit d'une action-pilote décidée le 20 avril, par la Commission qui la financera intégralement à raison de 2,5 millions d'écus. But de l'opération : faciliter l'adaptation des services des douanes au

EN BREF

● Le 3 mai 1989, les ministres des Douze se sont mis d'accord sur les dispositifs de sécurité des tracteurs en cas de renversement. Les réglementations ainsi approuvées prévoient des dispositions pour les modèles standard et pour les tracteurs à voie étroite.

● L'Union européenne des médecins spécialistes propose la création d'un Bureau central européen chargé d'évaluer l'offre et la demande des médecins dans les différents pays de la Communauté afin de **„programmer” le nombre des médecins**. L'UEMS, réunie en assemblée plénière à Bruxelles les 27 et 28 avril, veut ainsi éviter que „1992” n'aggrave l'excédent du nombre des médecins déjà constaté dans certaines régions.

● La Confédération communautaire des associations nationales d'hôteliers et de restaurateurs demande l'application d'un **taux réduit de TVA pour „1992”**. Les propositions de la Commission prévoient pour ces secteurs le taux normal, appliqué actuellement dans trois pays sur douze.

● Le 18 avril est née à Bruxelles la **Confédération européenne des cadres (CEC)** à l'occasion du 12ème congrès de la Confédération internationale des cadres. La CEC représente environ 800.000 adhérents: elle regroupe des organisations de tous les pays de l'Europe des Douze, sauf la Grèce et l'Irlande. Les responsables de la CEC ont voulu créer une nouvelle organisation car ils estiment que la Confédération européenne des syndicats (CES) ne tient pas compte des spécificités des cadres.

● Les rassemblements et les défilés organisés pour le **1er mai en République fédérale d'Allemagne** ont eu cette année pour thème l'Europe sociale; ils ont réuni quelque 600.000 personnes dans le pays. A cette occasion, le président des syndicats allemands (DGB), Ernst Breit, a déclaré qu'il fallait réduire les écarts sociaux entre les Douze par un alignement vers le haut.

● Le ministre italien des affaires européennes, Antonio La Pergola, a présenté fin avril à la Cour européenne de justice de Luxembourg la nouvelle loi italienne visant à **éviter tout retard dans l'application par Rome des mesures décidées par les Douze**. Selon cette loi, le ministre des affaires européennes présentera chaque année en janvier au Parlement de Rome une „loi communautaire” permettant d'incorporer dans la législation italienne toutes les directives européennes en souffrance. L'Italie espère ainsi ne plus battre le record des condamnations à la Cour de Justice.

● Le comité national du syndicat luxembourgeois OGB-L a lancé l'idée, le 26 avril, d'un **passport syndical européen**: celui-ci permettrait aux syndiqués d'un pays de la Communauté d'être admis et soutenus par les organisations associées des autres pays membres.

● A Paris, le **groupe ministériel permanent de préparation à 1992**, créé par le gouvernement français le 29 mars 1989 pour harmoniser l'action des différents ministres dans les domaines communautaires, a tenu sa première réunion mensuelle le 25 avril. A cette occasion, ce groupe, composé du premier ministre, du ministre des affaires européennes et de sept autres membres du gouvernement, a créé une commission de travail qui se réunira chaque semaine. La France assurera la présidence du Conseil des ministres des Douze au second semestre de cette année.

● Les autorités grecques ont décidé d'émettre des **obligations en écus** à partir du 15 mai 1989.

● Pour combattre efficacement le **terrorisme international et le trafic de drogue**, trois partis politiques intéressés par les problèmes d'Irlande du Nord ont proposé le 11 avril la création d'une Cour de justice communautaire spécialisée. Les trois partis – l'Alliance d'Irlande du Nord, les Démocrates britanniques et les Démocrates progressistes de la République d'Irlande – se déclarent également en faveur d'un „FBI européen”, formule défendue notamment par les chefs de gouvernement d'Allemagne et d'Espagne, Helmut Kohl et Felipe Gonzalez. Rappelons que le gouvernement de Londres invoque la lutte contre le terrorisme et la drogue pour refuser la suppression totale des contrôles aux frontières intérieures de l'Europe des Douze. ▲

VU DE L'EXTERIEUR

LES ESPOIRS ET LES CRAINTES DE WASHINGTON

Au cours d'une réunion spéciale organisée par la Commission des finances du Sénat américain sur le thème de 1992, plusieurs responsables de l'administration Bush ont tenu des propos optimistes, malgré des craintes sur quelques points précis. „Beaucoup de sociétés américaines se trouvent mieux placées que leurs concurrentes européennes pour profiter du grand marché de 1992”, ont estimé Carla Hills, représentante spéciale pour le commerce et James Murphy Jr, chargé des affaires européennes et méditerranéennes. D'autre part, Mme Hills croit que les Douze vont respecter l'échéance de 1992 et que le grand marché ne sera pas une „Europe forteresse”. Du côté des craintes, M. Murphy et son collègue McAllister, sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, ont mentionné les règles d'origine de la Communauté qui selon eux pourraient obliger les firmes américaines à fabriquer en Europe une partie de leur production; ils s'inquiètent également d'un éventuel remplacement des limites nationales à l'importation par des quotas communautaires; ils redoutent enfin l'adoption de normes européennes qui pourrait entraver les ventes de produits américains non conformes. ▲

PME

TAUX ELEVE DE CREATION D'ENTREPRISES

Pour EUROCHAMBRES, l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes, la création et le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) contribuent à l'expansion de l'économie européenne et à la régénération de son tissu productif. Dans leurs enquêtes annuelles auprès de 14 pays européens sur les perspectives conjonctuelles, les Chambres de Commerce et d'Industrie constatent que dans la majorité des pays européens, le taux de création d'entreprises demeure élevé. Ainsi, en 1988, 300.000 entreprises nouvelles – un taux record – ont été créées en République Fédérale d'Allemagne. L'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et Chypre ont connu un taux accru de création de PME dont „les projets sont plus sérieux, mieux étudiés, de plus grande envergure”.

Par ailleurs, pour 1988, le taux des cessations d'activités est en nette amélioration dans de nombreux pays (sauf au Royaume-Uni).

Comme le confirment les enquêtes, la majorité des créations d'entreprises s'effectue dans le secteur des services (services aux entreprises, services personnels et loisirs), mais aussi dans les secteurs du commerce et de la distribution (Italie et Royaume-Uni) et dans le secteur de la construction (Italie et France).

Pour stimuler la création et le développement des PME, EUROCHAMBRES souligne l'importance des mesures prises en 1988 par les pouvoirs publics et les organisations représentant les entreprises. Parmi les différentes mesures concrètes, on relève, entre autres : les stages de formation à la création d'entreprises en France, la création d'une Bourse de Projets et la consolidation des services de créations d'entreprises en Espagne, la dérégulation des heures de travail pour les jeunes et les femmes du Royaume-Uni, et l'élargissement des possibilités de financement pour l'achat d'équipements mécanographiques en Grèce.

Les enquêtes d'EUROCHAMBRES précisent que les problèmes qui font obstacle au développement des PME, sont, selon les pays, d'ordre structurel (charges fiscales excessives, difficultés d'obtenir un financement, coût et rigidités de l'emploi, bureaucratie...), d'ordre conjoncturel (loyer élevé de l'argent, taux de change défavorable, inflation...) mais également d'ordre national (réglementation des Sociétés, manque de subventions, exigüité du marché).

EUROCHAMBRES fait appel à la Communauté et aux gouvernements nationaux pour qu'ils renforcent l'orientation de leur politique économique vers les reconversions structurelles nécessaires à long terme. Une réduction des aides d'Etat, une déréglementation plus importante et une diminution de la charge fiscale sont indispensables à un renforcement de l'efficacité et des capacités d'adaptation des entreprises dans la perspective de l'achèvement du Marché Intérieur.

PROMOUVOIR LES SOCIETES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Pratiquement tous les Etats membres de la Communauté possèdent des sociétés de développement régional (SDR) dont le but est de promouvoir le progrès économique et social des régions. Elles sont la charnière idéale entre l'aide publique nationale accordée aux investissements et les décisions d'investissement prises par le secteur privé.

En adoptant le rapport de M. Manuel dos SANTOS MACHADO (PPE-Portugal), le Parlement Européen demande aux Etats membres qui ne possèdent pas encore de SDR de prendre les mesures nécessaires sur le plan législatif pour les créer. Les SDR peuvent en effet, en participant au dialogue entre les autorités régionales, la Commission européenne, la Banque Européenne d'Investissement et les investisseurs, jouer un rôle très positif dans les régions les plus défavorisées. L'établissement d'un réseau bien organisé de SDR dans les régions les moins développées per-

mettrait d'attirer dans ces régions une partie importante des flux communautaires d'investissement.

Selon le Parlement européen, ces sociétés pourraient également apporter une contribution utile à la diffusion d'informations en créant des services d'information et de consultation sur l'investissement.

SECURITE DES PRODUITS

La Commission a proposé aux Douze le 20 avril une directive destinée à créer un cadre juridique communautaire pour garantir la sécurité des produits. Face à des législations nationales différentes, la commercialisation d'un produit dans le marché commun devra s'inscrire dans un contexte communautaire normalisé d'exigences de sécurité à respecter par les fabricants, les importateurs et les commerçants dans la perspective de l'Europe sans frontières de 1992.

Ceci permettra d'éviter des situations où des produits seraient interdits dans un Etat membre et pas dans d'autres et où la confiance des citoyens à l'égard des produits provenant d'autres Etats membres risquerait d'être ébranlée.

Cette nouvelle directive s'appliquera aux produits, définis de manière large et non pas simplement aux produits de consommation. De même, les caractéristiques de sécurité couvrent tous les aspects susceptibles de créer un risque inacceptable pour le consommateur ou l'utilisateur d'un produit.

En outre, la directive créera également un dispositif spécial d'intervention pour les situations d'urgence en cas de risques graves et immédiats directement liés à la sécurité d'un produit.

La nouvelle directive devrait s'appliquer dès le 1er janvier 1991 à la sécurité des produits, à partir de leur première mise sur le marché et pour leur durée d'utilisation envisagée.

PUBLICATIONS

● **Passeport pour les Relations Internationales de Jeunesse.** Guide des programmes de la CE, du Conseil de l'Europe, des N.U. qui permettent aux jeunes et aux organisations de jeunesse de développer des échanges internationaux, d'étudier à l'étranger, d'y faire des stages, de découvrir d'autres pays et d'autres jeunes. Ouvrage de 240 pages édité par la Confédération des Organisations de Jeunesse (COJ) avec l'appui de la Fondation Roi Baudouin et du Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992. En vente en français, en néerlandais ou en anglais au COJ 8, rue Traversière, 1030 Bruxelles. Prix : 400 FB (+ frais d'envoi).

● **De groene idee, Mens en Natie.** Essai du sénateur écologiste flamand Agalev, Ludo Dierickx. Ebauche de théorie pour démontrer l'importance pour les „Verts” de développer une pensée politique. Ouvrage de 204 pages. Revue philosophique KRITIEK (Blandijnberg 2, 9000 Gent, Belgique). Prix : 350 FB (+ 30 FB de frais d'envoi).

● **L'Europe de l'Est vue de Bruxelles** par Léo Tindemans. Vade-mecum des grands événements ayant marqué les relations entre l'Est et l'Ouest. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée au regard que le Ministre des Relations extérieures pose sur les changements intervenus à Moscou. Ed. René Malherbe, Bruxelles, 151 pages, en vente en librairie.

● **La Commission au cœur du système institutionnel des Communautés Européennes**, sous la direction de Jean-Victor Louis et Denis Waelbroeck. Ce nouveau volume de la collection Etudes Européennes, dirigée par l'Institut d'Etudes européennes de l'ULB, constitue un compte-rendu succinct des débats lors d'une journée d'études consacrée à la place que la Commission occupe dans le système institutionnel. Editions de l'Université Libre de Bruxelles, avenue Paul Héger 26, 1050 Bruxelles, 1989, 112 pages.

● **Tout savoir sur... le grand marché de 1992** par Pierre Defraigne, directeur des relations Nord-Sud à la direction générale des Affaires extérieures de la CE. Après un bref exposé sur la logique économique de l'intégration européenne en ses divers paliers, toutes les grandes matières abordées dans le Livre blanc de la Commission sont expliquées avec beaucoup de clarté. Editions Story-Scientia, Bruxelles, 1988, 139 pages. En vente en librairie.

ELECTIONS EUROPEENNES

LE NOUVEAU VISAGE DU PARLEMENT DE STRASBOURG

Les électeurs européens l'ont décidé : l'actuelle majorité centredroite du Parlement européen cède la place à des députés plus „roses et verts”. Cette tendance s'est affirmée dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 juin, avec la poussée conjuguée des „Verts”, des travaillistes britanniques, des sociaux-démocrates danois et des socialistes italiens et portugais.

Cette situation modifie la prédominance des groupes du Parti populaire européen (PPE), des conservateurs (ED : groupe des démocrates européens) et des libéraux (LDR : groupe libéral, démocratique et réformateur), représentés en force au Parlement européen depuis la première élection au suffrage universel de 1979.

Les partis traditionnels ont été surpris par la montée des petits partis : non seulement les „écologistes” mais aussi l'extrême-droite, en progrès en RFA (+ 5 %), en France et en Belgique.

Le taux d'abstention dans toute la CE a souligné la faiblesse de la pédagogie européenne des partis. Face aux leaders qui se sont livrés à des polémiques internes, l'électeur a manifesté son désintérêt pour une cause européenne trop rarement mise en évidence. Le vote n'était obligatoire qu'en Belgique, en Grèce et au Luxembourg. Pour les autres pays, le taux d'abstention a dépassé celui du dernier scrutin européen en 1984, sauf en RFA.

Résultats belges

Collège francophone

PS	5 sièges	(=)
PRL	2 sièges	(- 1)
PSC	2 sièges	(=)
Ecolo	2 sièges	(+ 1)
FDF	0 siège	

Collège néerlandophone

CVP	5 sièges	(+ 1)
SP	3 sièges	(- 1)
PVV	2 sièges	(=)
Agalev	1 siège	(=)
VU	1 siège	(- 1)
VI. Blok	1 siège	(+ 1)

Dans les grands lignes, l'avis des électeurs belges a confirmé la tendance générale en Europe. Cependant des résultats très différents caractérisent le Sud et le Nord du pays.

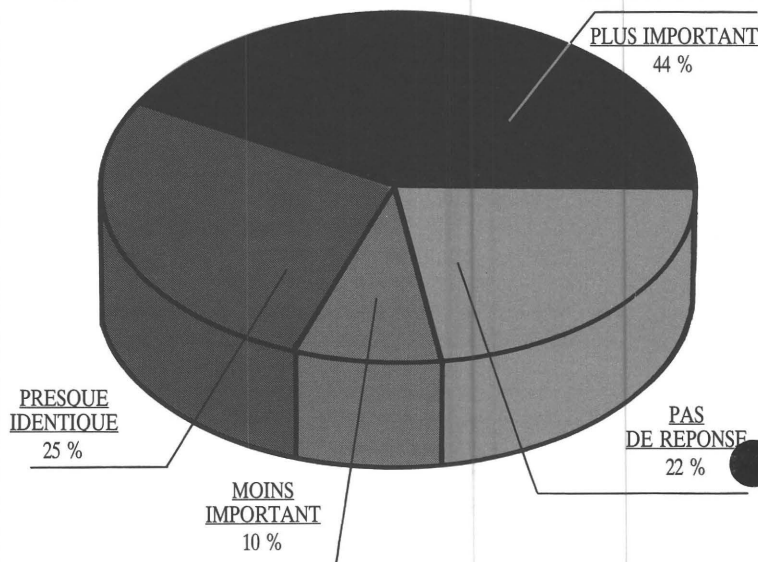
Au sud, le PS gagne 7 % par rapport aux élections de 1984; Ecolo gagne 6 % et un siège supplémentaire, ce qui porte à deux les députés écologistes belges à Strasbourg. Le PSC, avec une progression de 3,8 %, conserve ses deux sièges. Le PRL perd un siège, avec un recul de

7,3 % par rapport à 1984. „Nous avons manqué d'agressivité dans la campagne”, a reconnu Louis Michel, au lendemain de l'euro-suffrage. Les enjeux européens ont en effet brillé par leur absence dans les débats libéraux. Le FDF-ERE, malgré la présence du député Roelants du Vivier sur sa liste, n'a pas reconquis son siège perdu en 1984. Le célèbre écologiste ne siègera plus à Strasbourg.

Au nord, le CVP enregistre une progression de 1,8 % et ce parti très important en Flandre gagne un siège (soit 5 au total). Le SP, en recul de 7,5 % perd un siège. Il ne restera donc plus que trois députés socialistes néerlandophones à Strasbourg. La Volksunie (VU) perd 5,5 % et son deuxième siège, sanction probable à sa participation au gouvernement. Parmi les partis d'opposition, le score est meilleur. Le PVV garde ses deux sièges et Agalev, bien qu'en progrès, garde un seul député au Parlement européen. L'extrême-droite flamande fait son entrée à Strasbourg : le Vlaams Blok double ses résultats de 1984 et obtient un siège. Ce phénomène inquiétant n'est d'ailleurs pas propre à la Belgique...

OPINION PUBLIQUE EUROPEENNE

ROLE FUTUR DU PARLEMENT EUROPEEN



eurostat

AU JOUR LE JOUR

■ 5 mai

L'Autriche, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, Saint Marin, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni sont les premiers pays européens à avoir signé à Strasbourg la Convention du Conseil de l'Europe sur la télévision sans frontières, à l'occasion des 40 ans du Conseil de l'Europe.

■ 10 mai

Les ministres européens du tourisme veulent harmoniser leurs positions, en coordonnant notamment les aides et subventions accordées par les pays communautaires aux pays tiers. Seraient visées aussi l'unification des études pour la formation des professionnels et la législation réglementant les agences de voyage.

■ 17 mai

Au cours du conseil santé, les ministres responsables de ce secteur ont adopté la directive sur l'étiquetage des produits de tabac : à partir de 1993, sur tous les paquets de cigarettes devra figurer la mention „le tabac nuit à votre santé”. Les Etats membres devront en outre lui adjoindre une seconde mention du style „le tabac

peut tuer” ou „le tabagisme fait plus de victimes que les accidents de la route”. Le Parlement européen doit encore donner son avis en 2ème lecture.

■ 22 mai

Jean Dondelinger et Martin Bangemann ont défendu la position de la Commission sur la question de la diffusion par la télévision des œuvres européennes devant les parlementaires. Selon eux, l'absence de quotas obligatoires de 60 % n'empêchera pas les Etats membres de consacrer progressivement des plages de plus en plus larges de leur temps de diffusion à des œuvres européennes. Cela n'a pas empêché les députés de voter à 291 voix contre 267 en faveur des quotas.

■ 23 mai

Le Parlement européen entérine la position de la Commission concernant la diminution

du taux d'alcoolémie : il passerait de 0,8 à 0,5 mg.

L'autre approbation de la part du Parlement européen concerne l'élimination des contrôles aux frontières des Etats membres dans le domaine des transports par route et voie navigable à partir de 1990. Il a amendé, toutefois, le texte de la Commission en demandant que les contrôles effectués ailleurs qu'aux frontières ne se fassent que par sondage.

La proposition de la Commission sur le droit de vote des ressortissants de la CE aux élections municipales sera modifiée, vu les sérieuses difficultés qu'elle soulève auprès de la France, la RFA, du Luxembourg et du Royaume-Uni.

■ 24 mai

La Commission a approuvé les aides au cinéma en France et au Danemark, pourvu que la distribution des films soutenus soit ouverte à des acteurs de toutes les nationalités européennes, ce que les deux Etats ont accepté.

■ 26 mai

La Commission a décidé de prendre des dispositions pour renforcer sa coopération avec le Comité Economique et Social (CES). Pour valoriser son rôle dans le processus de décision de la CE, elle encourage comme par le passé la rédaction des avis sur les problèmes essentiels de la vie communautaire. Une série de mesures administratives permettront de les faire connaître aux commissaires dès leur rédaction.

Le Parlement européen a adopté le rapport Parodi en faveur d'une action concertée au niveau européen pour lutter contre le sida. L'harmonisation des mesures sanitaires, médicales et sociales (les programmes de recherches, l'information au public) ne peut faire tomber dans la discrimination entre les groupes à risques et les autres, les séropositifs et les non porteurs du virus.

■ 29 mai

780 millions d'écus (près de 33 milliards de francs) seront

mobilisés par l'aide communautaire pour sauvegarder et améliorer les forêts en Europe, au lieu des 480 millions d'écus prévus initialement pour la période de 1989 à 1993. Figurent au nombre des actions prévues : la lutte contre la pollution atmosphérique, la prévention des incendies, l'encouragement au reboisement des jachères, au travail de transformation et de commercialisation du bois.

■ 1er juin

La Commission a ordonné le remboursement des 615 milliards de lires accordées par l'Italie à Alfa Romeo avant son rachat par Fiat. 399 millions d'écus ont ainsi été abusivement accordés en 1985 et 86 en violation du droit communautaire et des règles de libre concurrence.

UNE SURETE D'ETAT A L'ECHELLE EUROPEENNE

La libre circulation des personnes à l'intérieur de la CE est l'une des pierres angulaires du marché unique européen. Au 1er janvier 1993, les contrôles aux frontières entre Etats membres devraient avoir totalement disparu. Encore faut-il que, dans l'Europe sans frontières, la sécurité publique soit préservée. A cet effet, les Douze devraient harmoniser leurs politiques et renforcer leur coopération dans les domaines liés à la sécurité interne. En même temps, l'impératif d'efficacité ne doit pas entraver le respect des droits essentiels de l'individu. L'expression de ceux-ci varie parfois d'un pays à l'autre. Lourde tâche donc, de concilier efficacité, droits de l'homme et des philosophies juridiques parfois radicalement différentes !

Délicates questions

L'abolition des contrôles aux frontières internes dépend du renforcement de ceux-ci aux frontières externes de l'Europe. Les problèmes liés à l'élimination des douanes intracommunautaires sont de plusieurs ordres : trafic d'armes, de drogue, terrorisme international, octroi des visas, extradition, règles concernant le statut des ressortissants des pays tiers, droit d'asile et statut des réfugiés. Devant la complexité de ces questions, plusieurs cellules ont été constituées. Leur rôle est de trouver des solutions ou du moins les ébaucher pour respecter les échéances...

Initiatives premières

La Présidence britannique du Conseil instaure, en octobre 1986, des réunions périodiques des ministres chargés, dans les différents pays, des problèmes

d'immigration. Il s'agit en fait des Ministres de la Justice ou de l'Intérieur. Le „Groupe ad hoc immigration” publie, sitôt constitué, une déclaration fixant les objectifs : la simplification, puis l'abolition des formalités aux frontières intérieures de la CE. Il examine essentiellement le parcours des immigrés clandestins : problème des transporteurs, des filières de passeurs, détermination de l'Etat responsable en cas de mesures de rétorsion, etc. En outre, il vise à harmoniser les politiques d'asile et d'octroi de visas.

Droit d'asile reconnu

Lors de leur réunion du 12 mai 1989 à Madrid, les Ministres ont progressé dans leur définition d'une politique commune d'entrée dans la CE. Les critères déterminant l'Etat membre responsable d'une demande

d'asile sont désormais clairement fixés. Fini les réfugiés „sur orbite”, ballottés d'un Etat à l'autre. Les Ministres ont décidé de mettre fin à la situation déjà tragique des personnes qui ont droit à l'asile offert par la CE. En matière de visas, ils ont marqué leur accord pour une étude visant à mettre en place un système informatisé de communication et de gestion de données. Une politique commune des visas serait alors plus facile à concevoir.

A huis clos

Parallèlement à la réunion du „Groupe ad hoc immigration”, une autre avait lieu de façon informelle : le Groupe TREVI a arrêté, pour sa part, une liste de 59 pays dont les ressortissants auront besoin d'un visa pour entrer dans la CE. Cette liste, qui n'a pas été divulguée, ...



Les événements qui me frappent et qui occupent toute ma pensée m'amènent à des conclusions générales sur ce qui doit être fait.

Ensuite, ce sont les circonstances qui commandent le moment, me suggèrent ou m'apportent les moyens.

Je sais attendre longtemps les circonstances favorables. A Cognac, on sait attendre. C'est la seule manière de faire un bon produit.



Lunch-débat de la Maison de l'Europe de Bruxelles du 11 mai 1989, De gauche à droite : Marijke Van Hemeldonck, Albert Coppé, Anne André et Fernand Herman.

PUBLICATIONS

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau de la CCE en Belgique, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

□ Dossier : Petites et moyennes entreprises (Le Courrier ACP-CE, mai-juin 1989, n° 115)

EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles :

● Bulletin des CE (supplément 5/88), **Publicité des succursales - Proposition de onzième directive (modifiée)**, Office des publications des CE, 1989.

● Bulletin des CE (supplément 6/88), **Marchés publics dans les secteurs exclus**, Office des publications des CE, 1989.

AGENDA

28.6 : Lunch-débat (Maison de l'Europe de Bruxelles);

29.6 : Athénée Royal de Philippeville;

7.7 : „Europa-Kring Branschaaft“;

19.7 : „Handelshogeschool Antwerpen - Northwestern University“;

27.7 : „Gemeentelijke Jeugdendienst Tiel“;

Juillet-août : Conférences organisées à l'intention d'étudiants étrangers du Centre de Langues de Louvain-la-Neuve et en Woluwé.

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique.

Commission des Communautés européennes, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos ISO Press (p. 2, 3, 4, 5), Commission (p. 12).

... pourrait s'allonger dans les mois à venir. T.R.E.V.I., cinq initiales pour cinq mots-choc : Terrorisme-Radicalisme-Extrémisme-Violence Internationale. Depuis deux ans, les Ministres de la Justice et/ou de l'Intérieur des Douze se réunissent à huis-clos en dehors du cadre institutionnel européen. TREVI coordonne la lutte contre le terrorisme, la drogue et les autres sources possibles d'insécurité par une politique unifiée en matière de visas, des échanges d'informations sur le trafic de drogue, la constitution d'un réseau de correspondants fournissant en 24 heures des informations sur les terroristes. Pour le suivi de ses travaux, le groupe TREVI a institué, depuis le 12 mai 1989, une équipe permanente de cinq hauts fonctionnaires.

Cinq Etats-pilotes

Aux travaux du „Groupe de Schengen“, la Commission participe à titre d'observateur. Elle veille au respect du droit

communautaire et des objectifs généraux de la CE. Les ministres des seuls Etats signataires des Accords de Schengen sont concernés, soit les trois pays du Benelux, la France et la RFA. Leurs préoccupations englobent les armes à feu et leurs munitions, les stupéfiants, le statut des ressortissants des pays tiers, les visas, l'extradition, le droit d'asile, la surveillance et le contrôle frontaliers. Les résultats de ces négociations, menées en dehors de toute concertation avec les autres Etats, conditionneront pourtant leurs pratiques. Le Benelux, la France et la RFA entendent jouer un rôle pilote et tester entre eux des formes de suppression des frontières dès 1990.

Coordination

En décembre 1988, lors du Conseil européen de Rhodes, un „groupe de coordonnateurs“ nationaux a été créé. Ses douze membres ont été appelés à se coordonner eux-mêmes avec

Martin Bangemann, le commissaire chargé du marché intérieur, Anne-Marie Delvaux, directeur général au Ministère de la Justice, représentant la Belgique, et ses collègues. Ils ont commencé leurs travaux sur le plan européen fin février. Les ministres de la Justice, réunis à San Sebastian du 25 au 27 mai, se sont livrés à une première évaluation de leurs travaux. Et le 4 juin, à Palma de Mallorca, le „Groupe de Rhodes“ a mis au point les projets à soumettre au Sommet de Madrid.

Des premières réunions ont surgi nombre d'idées sur le thème de la suppression des frontières. Création d'une police fédérale européenne, d'une école européenne de formation pour policiers, d'un système informatique de transmission de renseignements,... La nécessité s'est fait sentir d'assouplir d'abord la coopération judiciaire dans des domaines très divers : enlèvements d'enfants entre parents divorcés,

lourde procédure d'exequatur pour les procès civils entre résidents de pays différents, rapports entre filiales et société mère transnationale en cas de faillite,... D'autres problèmes, de chevauchements de compétences notamment, tendent à être supprimés.

Dans le traitement de fond de certains dossiers, le „Groupe de Rhodes“ rencontre des difficultés. La faible marge de manœuvre octroyée à ces coordonnateurs l'explique peut-être.